



## Dossier de presse

Séminaire national des 13 et 14 octobre 2011

« Handicaps, accessibilité et centres anciens »

### Contact presse :

Corine Busson-Benhamou

Responsable des relations presse

Ville d'Angers/Angers Loire Métropole

Tél : 02 41 05 40 33

Mail : [corine.busson-benhamou@ville.angers.fr](mailto:corine.busson-benhamou@ville.angers.fr)

## Sommaire



L'accessibilité à Angers	p 3, 4
Présentation du séminaire « Handicaps, accessibilité et centres anciens »	p 5
Un centre ancien accessible, au fil du parcours confort	p 6, 7
Visiter la ville autrement, une application Iphone/smartphone	p 8
Un label	p 9
Les activités du service Ville d'art et d'histoire	p 10
L'association nationale des Villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés	p 11

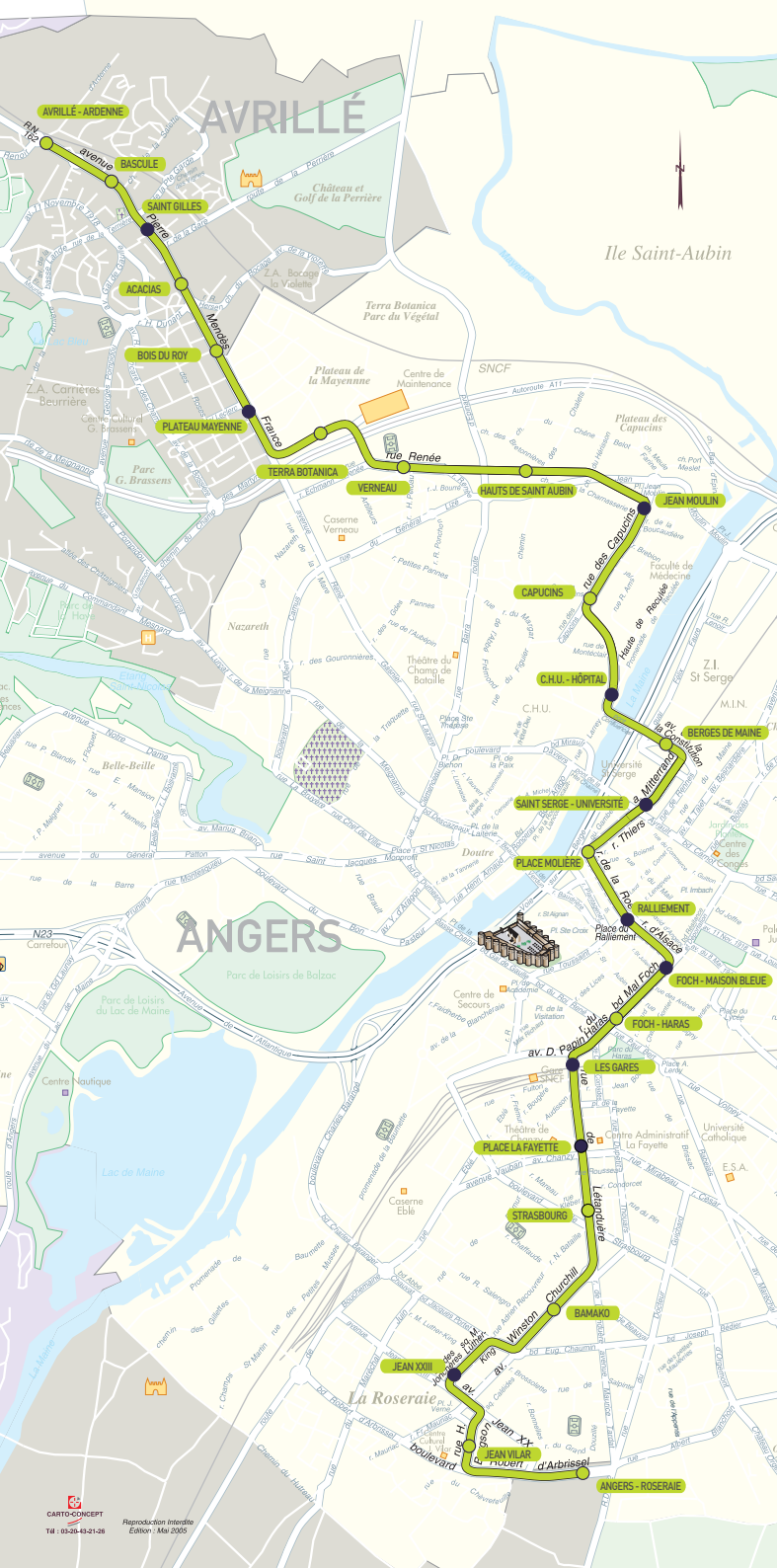
# Angers Ville d'art et d'histoire

## L'accessibilité à Angers

La Ville d'Angers met en œuvre, en complément des missions légales de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics, de nombreuses initiatives visant à favoriser la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap en partenariat avec les associations, et les différents services municipaux.

Au sein du Conseil Local des personnes en situation de handicap (instance de démocratie participative), plusieurs groupes de travail se mobilisent pour :

- Finaliser la conception du guide « Vivre ensemble, avec ou sans handicap ».
- Travailler sur l'accessibilité du site Internet de la Ville aux personnes sourdes Signantes.
- Mener une réflexion sur l'accessibilité de l'offre culturelle au théâtre Le Quai.
- Quatre journées de formation ont permis aux personnels des services techniques : Bâtiments, Voirie et Parcs et Jardins de travailler sur la réglementation technique déclinée par les décrets et arrêtés découlant de la loi du 11 février 2005.
- Le groupe des référents handicap : des acteurs municipaux issus de différents services (techniques, culture, administration générale,...) se réunissent régulièrement afin de favoriser une démarche transversale et intersectorielle.
- Une étude sur le parcours et l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales est menée actuellement.
- Développement de visites adaptées au sein des musées.
- Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et la radio RCF Anjou, 7 émissions de 27 minutes ont été réalisées autour du Handicap, afin d'informer et de sensibiliser le grand public aux réalités des citoyens concernés et aux attitudes citoyennes pour tous.



- Développer une application multimédia sur smartphone, tablette et sur [www.angers.fr/sevah](http://www.angers.fr/sevah) pour proposer des visites de la ville en langue des signes française, en audio et en version écrite, avec des photographies en 360° qui permettent de visiter virtuellement certains sites inaccessibles.
- Cours en Langue des Signes Française à l'Institut Municipal
- Soutien financier aux associations à travers des subventions de fonctionnement mais également des subventions exceptionnelles ou des aides logistiques pour l'organisation d'évènements.
- Proposer une offre culturelle accessible aux déficients visuels en partenariats avec les principaux opérateurs culturels : Angers Nantes Opéra, le Chabada, L'EPCC le Quai, le Centre National de Danse Contemporaine, Le Nouveau Théâtre d'Angers, le Château d'Angers, les musées d'Angers, le service Ville d'art et d'histoire, l'Orchestre National des Pays de la Loire, le festival Premiers Plans et la Paperie.

La question de l'accessibilité ne relève pas que de travaux techniques. Il s'agit au quotidien de s'interroger sur les fonctionnalités et les usages des lieux, à la qualité de l'accueil de personnes, à la médiation.

L'objectif est de prendre en compte le confort des personnes en situation de handicap et de tous les Angevins dans sa globalité.



## Angers Ville d'art et d'histoire

### Le séminaire 13 et 14 octobre 2011 « Handicaps, accessibilité et centres anciens »

Ce séminaire propose de mener une réflexion sur la conciliation entre adaptation du cadre bâti ancien et protégé et préservation du patrimoine.

Les exigences indispensables en terme d'accessibilité et la prise en compte de la chaîne de déplacement, inscrite dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, nécessitent de coordonner un certain nombre d'acteurs du territoire : Angers Loire Tourisme, la Ville d'Angers à travers ses services : Ville d'art et d'histoire, de la santé publique, de la voirie, de l'urbanisme, des associations locales...

À partir d'un état des lieux des offres de médiation et d'accessibilité des centres anciens aux personnes en situation de handicap, ces rencontres ont pour objectifs de débattre sur les difficultés de terrain rencontrées par les professionnels, de permettre un échange d'expériences afin d'encourager les bonnes pratiques et les innovations au service de tous les publics.

Il est organisé les 13 et 14 octobre 2011 aux Greniers Saint-Jean par l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés, en partenariat avec la Ville d'Angers, Angers Loire Tourisme, le Ministère de la Culture et de la Communication et avec la participation des étudiants de l'université d'Angers, UFR ITBS-IMIS-ESTHUA.

À ce jour, l'accessibilité des centres anciens dans les Villes et Pays d'art et d'histoire et les Villes à secteurs sauvegardés et protégés est un des points déterminants de la démarche des élus et des services techniques pour faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap.

L'expérience d'Angers et celles d'autres villes et territoires (Metz, Coëvrons-Mayenne, Angoulême...) illustreront la mise en place de parcours confort, d'outils de médiation, de mesures réglementaires, de contraintes... Ainsi, élus, associations, services techniques, offices de tourisme, musées et les professionnels des Villes et Pays d'art et d'histoire participeront à ce séminaire.





## Angers Ville d'art et d'histoire

# Un centre ancien au fil du parcours confort

La Ville d'Angers conduit une politique volontariste pour améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap, pour rendre la ville accueillante à tous.

La Ville d'Angers a lancé dès 2004 une étude sur cinq sites touristiques et culturels pour établir un diagnostic sur l'accueil des handicapés (4 handicaps) avec le cabinet Cemaforre. Un comité de suivi composé des élus au tourisme, à la voirie, au handicap et à la culture a piloté la démarche entre 2004 et 2010.

Ainsi, guide pratique, travaux, actions sont entrepris pour rendre l'architecture, le patrimoine, la culture accessible auprès du plus large public et de proposer des actions innovantes.

En 2006, Angers Loire Tourisme est labellisé « tourisme et handicap » pour les quatre handicaps : moteur, auditif, visuel et mental.

### **Un parcours confort**

L'accessibilité moteur est difficile dans les centres anciens : promontoire, rues étroites et pavées, absence de trottoirs ...

L'objectif est de proposer un circuit adapté au handicap moteur pour découvrir les principaux sites culturels de la ville : un circuit confort qui correspond à la chaîne de déplacement (cf Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

La mise en œuvre a été menée par Angers Loire Tourisme et la Ville d'Angers avec la participation d'associations.

En 2009, le circuit confort est reconnu par le label «tourisme et handicap».

#### Destination pour tous

Un nouveau dispositif est lancé par le Ministère des Solidarités et de la cohésion sociale en janvier 2010.

L'objectif est de valoriser un territoire accessible qui offre tous les services nécessaires à une personne en situation de handicap : hôtellerie, restauration, alimentation, services médicaux, banques etc.

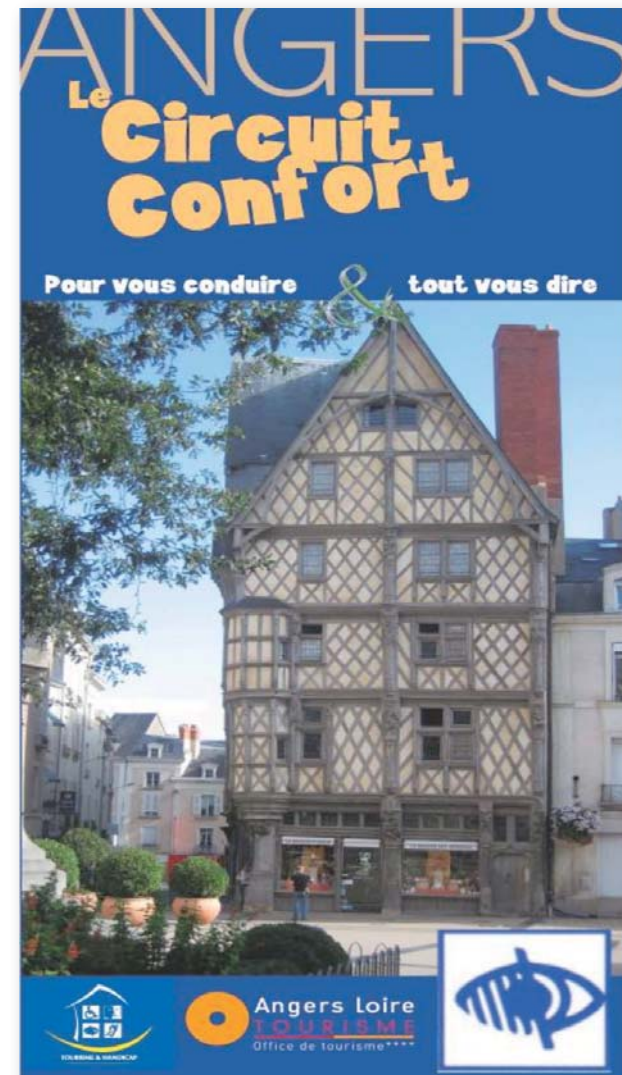
Ce label permet de compléter la démarche du circuit confort pour offrir une possibilité de séjour touristique complet.

À cette occasion, Angers a été sélectionnée parmi six villes ou sites touristiques : Bordeaux, Canal du midi, Saint-Gilles-Croix de Vie, le parc du Morvan, Balaruc les Pins.

Sa mise en place a permis d'une part de bénéficier de l'expérience de la démarche du circuit confort, et d'autre part d'avoir une vision d'ensemble de l'offre privée accessible. Cette offre a déterminé les espaces dans la ville concernés par « destination pour tous ». Trois secteurs ont été sélectionnés :

- le centre ancien
- le quartier Saint-Serge
- la Doutre-Front de Maine.

La priorité à une mobilité accessible publique a été favorisée autour de la ligne A du tramway pour le centre ancien ; les hébergements disposant de chambres accessibles et l'attractivité des quartiers ont été déterminants.





## laissez-vous conter Angers au fil du tramway



## Angers Ville d'art et d'histoire

### Visiter la ville autrement, une application Iphone/smartphone

Le service Ville d'art et d'histoire d'Angers aux travers de ses actions participe à la politique de l'accessibilité pour tous, menée par la Ville depuis des années.

Ainsi, sa dernière publication, la fiche patrimoine « Laissez-vous conter Angers au fil du tramway » s'inscrit dans cette démarche en proposant un document réalisé en partenariat avec plusieurs services de la ville. Il se décline sous forme d'un plan commenté en version imprimée ou dématérialisée, en téléchargeant à l'aide de son téléphone mobile un QR code (Quick Response) et depuis une application à partir d'un smartphone ou d'une tablette.



De cette manière, grâce à la fonctionnalité des nouveaux mobiles, l'application « Laissez-vous conter Angers au fil du tramway » comprend une version traduite en LSF (Langue des Signes Française) qui permet aux sourds signants de disposer de onze visites commentées. Ces circuits ont été enregistrés sur une bande audio pour décliner la visite pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Des photographies à 360° permettent de visiter des sites fermés au public ou difficilement accessibles.

Ces versions sont sur le site de la Ville, [www.angers.fr/sevah](http://www.angers.fr/sevah), sur l'application depuis l'App store et bientôt sur Android.

Un des parcours proposés emprunte le circuit confort pour personne à mobilité réduite dans le centre ancien.



QR Code : scannez pour en savoir plus

La fiche patrimoine matérialise un circuit confort dans le centre historique pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi, au choix, gratuitement, une version écrite, audio, en LSF, et des photographies sont à la disposition du visiteur de la Ville ou de l'Angevain selon leurs besoins, avec une ergonomie à la portée de tous.



# Angers Ville d'art et d'histoire

## Un label

Angers appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire depuis 1986. Le ministère de la Culture et de la Communication attribue l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine.

Le label garantit la compétence des professionnels du patrimoine et la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle, les Villes et Pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de plus de 150 Villes et Pays offre son savoir-faire sur toute la France.

Ainsi, depuis 1986, Angers s'est attachée à valoriser son patrimoine dont la richesse et la diversité constituent des atouts majeurs. Elle s'engage ainsi à sensibiliser les habitants et le jeune public à l'architecture, au patrimoine, à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité.

Le service éducatif, Angers Ville d'art et d'histoire fonctionne toute l'année. Il encadre une équipe permanente de sept agents territoriaux et de plusieurs artistes professionnels selon les projets : comédien, musicien, mosaïste, licier, peintre illustrateur...



Le réseau des villes  
et pays d'art et d'histoire

## Angers Ville d'art et d'histoire

## Ville d'art et d'histoire



L'équipe Ville d'Art et d'histoire de la Ville d'Angers organise pour valoriser le patrimoine des vestiges antiques à l'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle :

- Des classes et des ateliers de patrimoine à l'attention des élèves, du CE2 à la terminale
- Les vacances des «6-12 ans» pendant les vacances scolaires
- Des visites dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.
- Des visites à destination du public adulte adhérent à la Charte Culture et Solidarité

Il coordonne l'édition des fiches patrimoine et réalise des supports de médiation, des livrets pédagogiques pour le jeune public et participe aux projets culturels et à l'événementiel d'Angers.

## Séminaire « Handicaps, accessibilité et centres anciens »

ANGERS

13 & 14 octobre 2011

L'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP) réunit **plus de 170 villes et territoires porteurs d'un label « Ville et pays d'art ou d'histoire », d'un secteur sauvegardé ou d'une ZPPAUP**, qui souhaitent partager leurs interrogations et leurs expériences sur les politiques patrimoniales de protection et de valorisation du patrimoine.

**L'ANVPAH & VSSP favorise les échanges d'expériences sur de nombreuses thématiques** (fiscalité et gestion du patrimoine, patrimoine et développement durable, patrimoine et qualité résidentielle, reconversion du patrimoine militaire et hospitalier, patrimoine et tourisme culturel et médiation du patrimoine, ...) et propose pour ce faire, **des commissions et ateliers thématiques, des journées de formation/réflexion et des séminaires techniques ouverts à tous, des expertises sur le terrain et des outils d'information et de diffusion.**

En partenariat avec la ville d'Angers, Angers Loire Tourisme et le Ministère de la Culture et de la Communication, l'Association Nationale organise, le séminaire national « Handicaps, accessibilité et centres anciens », **les jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2011 à Angers.**

**Ces deux jours permettront de débattre des enjeux de l'accessibilité au regard du patrimoine :** Comment concilier la préservation du patrimoine bâti, les exigences indispensables en termes d'accessibilité et la prise en compte de la chaîne de déplacement, inscrite dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ?

A partir d'un état des lieux des offres de médiation et d'accessibilité des centres anciens aux personnes en situation de handicaps, **ces rencontres ont pour objectifs de débattre sur les difficultés de terrain rencontrées par les professionnels, de permettre un échange d'expériences afin d'encourager les bonnes pratiques et les innovations au service de tous les publics.**

Renseignements et inscriptions :

ANVPAH & VSSP

Place Paul Bert – 64100 – BAYONNE

Tél/Fax : 05 59 59 56 31

Mail : [service@an-patrimoine.org](mailto:service@an-patrimoine.org)

Site internet : [www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org)